

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 2 (NF2)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Décembre 2023 - Février 2024)

PHASE 1

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules (A, B, C et D) de 12 équipes comptant chacune 3 équipes Espoirs LFB/LF2 et 9 équipes Fédérales (le terme « équipe Fédérale » s'applique aux 36 équipes n'étant pas Espoirs LFB/LF2).

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

FINALE A QUATRE DES EQUIPES FEDERALES

Seules les équipes fédérales peuvent participer à la finale à quatre.

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la phase 1 (hors équipes Espoirs LFB/LF2) s'affrontent dans une Finale à Quatre sur deux jours.

Les rencontres se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- 1/2 finales (1 match sec) :
 - Rencontre 1 (R1) : 1^{er} poule A contre 1er poule B
 - Rencontre 2 (R2) : 1er poule C contre 1er poule D
- Finales (1 match sec) :
 - Rencontre 3 (R3) : Vaincu R1 c/ Vaincu R2
 - Rencontre 4 (R4) : Vainqueur R1 c/ Vainqueur R2
- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE DES EQUIPES FEDERALES

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe vainqueur de la Finale à Quatre.

ACCESSION EN NF1 DES EQUIPES FEDERALES

Les équipes Fédérales ayant disputé la Finale à Quatre accèdent à la NF1 pour la saison suivante.

L'accession des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat NF1 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

Dans l'hypothèse où une équipe fédérale ayant disputé la Finale à quatre ne souhaite pas accéder à la division supérieure ou ne remplit pas les conditions d'accession, la place vacante sera attribuée à l'équipe fédérale classée 2^{ème} à l'issue de la phase 1 de la même poule.

Si l'équipe fédérale classée 2^{ème} est dans la même situation, alors la place vacante pourra être pourvue selon le ranking fédéral.

RELÉGATION EN NF3

Les équipes Fédérales classées aux deux dernières places dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.

Si des équipes Espoirs LFB ou l'équipe Espoir LF2 se trouvent en situation de relégation en NF3 pour la saison suivante, l'équipe classée en position de premier non relégeable de sa poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF3 pour la saison suivante.



<p><u>ARTICLE 2 -</u></p> <p>EQUIPES</p> <p>(JUILLET 2021)</p>	<p>a) Les éventuelles équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division NF2 de la saison précédente ; c) Les équipes Espoirs LFB/LF2 déterminées selon les Règlements ; d) Les éventuelles équipes issues de la division NF3 de la saison précédente, selon le Règlement Particulier NF3</p> <p>Au total : 48 équipes</p>
--	--



<p>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Mars 2018 – Mai 2019 – Février 2020 – Juillet 2021 – Décembre 2021 - Décembre 2022 – Décembre 2023)</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueuses autorisées</td><td>Domicile</td><td colspan="4">7 minimum / 12 maximum</td></tr> <tr> <td>Extérieur</td><td colspan="4">7 minimum / 12 maximum</td></tr> <tr> <td rowspan="23">Types de licences autorisées (nb maximum)</td><td>1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC</td><td colspan="4">3</td></tr> <tr> <td>ASP</td><td colspan="4">0</td></tr> <tr> <td>0C</td><td colspan="4">Sans limite</td></tr> <tr> <td>2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC</td><td colspan="4">0</td></tr> <tr> <td>Types de licences autorisées (nb minimum)</td><td>Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe</td><td colspan="4">5</td></tr> <tr> <td rowspan="16">Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)</td><td>Blanc</td><td colspan="4">Sans limite</td></tr> <tr> <td>Vert</td><td colspan="4">Sans limite</td></tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td><td>2</td><td rowspan="3">OU</td><td>1</td><td></td></tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td><td>0</td><td>1</td><td></td></tr> </table>	Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum / 12 maximum				Extérieur	7 minimum / 12 maximum				Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3				ASP	0				0C	Sans limite				2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0				Types de licences autorisées (nb minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5				Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite				Vert	Sans limite				Jaune (JN)*	2	OU	1		Orange (ON)*	0	1		<p>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</p>				
Nombre de joueuses autorisées	Domicile		7 minimum / 12 maximum																																																													
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum																																																														
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3																																																														
	ASP	0																																																														
	0C	Sans limite																																																														
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0																																																														
	Types de licences autorisées (nb minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5																																																													
	Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																													
		Vert	Sans limite																																																													
		Jaune (JN)*	2	OU	1																																																											
		Orange (ON)*	0		1																																																											
		<p>Règles de participation équipe Séniors 2 en championnat de France des associations ou sociétés sportives de LF2 ayant un centre d'entraînement labellisé (ou en cours de labellisation)</p>																																																														
		Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum/12 maximum																																																												
			Extérieur	Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum																																																												
		Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT	4																																																												
			2C	0																																																												
			0CAST (Hors CTC)	0																																																												
			0C	Sans limite																																																												
			ASP	0																																																												
		Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																												
			Vert	Sans limite																																																												
			Jaune (JN)*	1																																																												
			Orange (ON)*	0																																																												
	<p>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</p>																																																															
	<p>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux. »</p>																																																															
ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	<p>Samedi à 20h00</p> <p>Les rencontres sont automatiquement programmées le samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2 et des équipes des centres d'entraînement labellisés de LF2.</p>																																																															

<u>ARTICLE 5 - SALLE</u>	Classement : H2
	<p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ; OU 1 équipe jeune féminine U20/U21 + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13)</p>
<u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES (Décembre 2018 Décembre 2022)</u>	<p><u>OU</u> 1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>OU</p> <p>1 équipe jeune féminine U20 + 1 équipe de jeunes féminines (U18 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>Ces dispositions ne sont pas applicables aux équipes Espoirs LFB/LF2 évoluant dans ce championnat.</p>

